

**leParisien.fr**

## Retraites complémentaires du privé: revalorisation de 2,30% au 1er avril

Publié le 20.03.2012, 19h33



**Les retraites complémentaires des régimes Agirc et Arrco (salariés du privé) vont augmenter de 2,30% à compter du 1er avril, ont annoncé mardi ces caisses de retraite, une augmentation qui satisfait les syndicats qui avaient engagé un bras de fer à ce sujet avec le Medef | Damien Meyer**

Les retraites complémentaires des régimes Agirc et Arrco (salariés du privé) vont augmenter de 2,30% à compter du 1er avril, ont annoncé mardi ces caisses de retraite, une augmentation qui satisfait les [syndicats](#) qui avaient engagé un bras de fer à ce sujet avec le [Medef](#).

Cette revalorisation des retraites complémentaires tient compte non seulement de [l'inflation](#) prévisionnelle pour 2012, mais aussi du rattrapage sur l'inflation de 2011 qui avait été plus élevée que prévu.

Constatant l'impact de la crise économique sur les caisses des complémentaires, qui sont gérées de façon paritaire, le Medef avait proposé dans un premier temps une revalorisation des retraites moins importante (1,56%), sans rattrapage d'inflation, contrairement à ce qui se pratiquait les années précédentes.

Mais les syndicats s'étaient vivement opposés à une telle éventualité.

Finalement la commission paritaire a décidé d'une augmentation annuelle de 2,30%, soit 2,25% pour l'Arrco (tous salariés) et 1,82% pour l'Agirc (cadres).

Les retraites complémentaires des salariés du privé étant un régime par point, les revalorisations des retraites concernent la valeur du point. Celle-ci passe à 0,4330 euro pour l'Agirc et 1,2414 euro pour l'Arrco.

Les syndicats se sont félicités dans des communiqués de la revalorisation décidée par la commission paritaire. Il n'y a pas eu de vote mais des avis positifs exprimés par les partenaires sociaux, sauf de la part de la CGT qui a seulement "pris acte de la revalorisation".

La CGT, ainsi que la CFE-CGC, avait refusé de signer l'an dernier l'accord du 18 mars 2011 avec le Medef qui réformait certains aspects des retraites complémentaires et prenait en compte le recul de deux ans des bornes d'âge de la réforme du régime général décidée par le gouvernement. La CFDT FO et la CFTC avaient signé l'accord

millions de personnes sera préservé en 2012".

Cette revalorisation "était indispensable pour ne pas pénaliser les droits à pension des retraités et ne pas leur faire payer le déséquilibre financier des régimes", a noté de son côté FO cadres. En ne voulant pas appliquer le rattrapage d'inflation, le Medef donnait de cet accord "une interprétation largement erronée", selon FO.

Les régimes Agirc et Arrco ne sont pas déficitaires mais doivent puiser dans leurs réserves financières qui ont beaucoup diminué depuis un an, en raison de la crise.

S'élevant à 52,7 milliards d'euros au total fin 2011, ces réserves ont fondu de 5 milliards et devraient encore perdre près de 10 milliards d'ici à la fin 2013, selon les prévisions.

L'Agirc est le régime le plus mal en point et devrait voir ses réserves (8 milliards fin 2011) baisser de moitié d'ici à la fin 2013.

AFP

---

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2012